



Oubli envoi de facture

Par **XIXAX**, le **20/07/2023** à **14:52**

Bonjour je suis gérante d'une petite entreprise j'ai effectué des prestations pour un client qui me réglait toujours en plusieurs fois et en retard donc difficile a pointé en compta, et excès de confiance de ma part.

Après veirification de ma compta je viens de m'appercevoir qu'il ne m'a pas réglé la totalité de ce qu'il me devait et il répond que je ne lui ai pas donné les factures ,

je lui deposais en main propre chaque mois,

s'il maintient que je lui ai pas donné ai je un recours pour récupérer ce qu'il me doit, il me doit des sommes sur trois ans; de 2019 a 2022

Je vous remercie pour par avance pour vos reponses et conseils.

Par **Pierrepauljean**, le **20/07/2023** à **15:12**

bonjour

lui avez vous adressé une relance par courrier RAR avec une copie des factures et un extrait de son compte fournsseur ?

Par **Chaber**, le **20/07/2023** à **15:25**

bonjour

Een présence d'une facture restée impayée le créancier dispose d'un **délai de 2 ans** pour saisir les tribunaux et recouvrer sa facture lorsque le **débiteur est un consommateur**. En revanche ce **délai est de 5 ans lorsque le débiteur est un professionnel**, une société commerciale ou un commerçant.

Par **XIXAX**, le **21/07/2023** à **10:49**

Pierrepauljean , Pour l'instant je lui ai fait envoyer par mon comptable l'extrait de compte et relance mais pas en recommandé, il a de suite appelé en disant qu'il n'avait sans doute pas eu toutes les factures. et qu'il allait repointer.

J'attends donc son retour.

Merci

Par **Pierrepauljean**, le **21/07/2023** à **11:12**

le courrier de relance doit être fait à votre nom

Par **XIXAX**, le **21/07/2023** à **11:29**

Oui je vais lui envoyer un courrier recommandé à mon nom , je vous remercie pour les conseils .